

Au G<sup>r</sup>off<sup>t</sup>. Sauvin. M  
11<sup>e</sup> mon 1664 à Paris.

N. 23.

Depuis ma dernière du 18<sup>e</sup> Febr<sup>r</sup>, j'aj<sup>t</sup> reçus les  
Bontes du 27<sup>e</sup> et celles du 2<sup>e</sup> du courant. Ce qu'il y a  
de plus considérable, et véritablement de plus gacheur,  
c'est le <sup>trempage</sup> sujet des plaintes que Monseigneur le Propriétaire  
m'a pris la peine de me faire. Je vous prie de les assurer  
de mon très-semble sincères, et que d'abord leur promesse  
d'épandre a cette monsieur à La Haye, comme aussi celle  
qui concerne la sauveté, j'y va au p<sup>me</sup> ordinaire.  
Ils se auront donc à son temps les intentions de S.A. Mad.  
sur le tout. Je n'aj<sup>t</sup> point de peine à les décrire : Mais  
il me convient d'en avertir ainsi pour ma d. robe, et  
~~leur~~ plus réelle satisfaction.

Les s<sup>r</sup> Alibert et Dulus, n'ayans pu contenter nos  
suffisances, se sont disposés à payer leur prestation  
entre mes mains la somme de vingt mil livres, dont  
la plus grande part est fournie. L'autre, je crois, sera  
aujourd'hui. Et comme a nostre entente ils ont fait  
jusque-là, à ce que leur proposition, à raison de la Monast<sup>e</sup>  
cessante, soit négée au plus fort. J'aj<sup>t</sup> trouvé bon  
de les obliger à me dire par écrit tout ce qu'ils ont  
eu<sup>t</sup> à dire, tant sur cette matière, que sur les autres que  
vous trouverez écriptées dans la page ci-jointe de  
leur Mémoire, afin que de pendre. Vous nous prions  
suffisamment les oppositions que vous jugerez de ~~bonne~~. Je  
faisons en faveur de S.A. qui ne doit pas être si  
légierement condamné à payer les blets d'une partie mal  
jouée par eux mêmes. Tant, pour être, au regard de  
la Monast<sup>e</sup> que du Prince. Il importe qu'on travaille  
à ces difficultés solidement, et sera bon que vos fr<sup>s</sup> débattent

104

soit couverte &c. sotto, d'Article en Article (jusques aij-  
quator pour ces loffres) qu'il pariso leur estre montré.  
Et que vous auroz aij adoucisse de particularité & autres  
moy, pourra être estre comprise en <sup>lettre</sup> Votre, ou bien quelqu'autre  
instruction à faire. quand tout sera fait, j'aurai l'honneur  
de l'en faire part à S. A. Madame, qui en communiquerai  
avec Monsieur le Chapelain, & monseigneur que nous  
exécuterons les ordres qu'on trouvera à propos des moyens  
d'asser.

Je me sens cependant de force  
lend. Promis, à se procurer l'effet de la maintenancé  
des Ov. V. <sup>amphibies</sup>. qu'ils ont obtenu iij. & le succès qu'ils  
obtiennent me semble des subterfuges maladroits.  
et c'est de quoy les Gén. du Prince doivent traicter  
avec moy à les convaincre, Car S. A. a le soin de son  
argent, & attend, en parilles occasions, toutes <sup>les</sup>  
diligences, Aussi fay-je celles que mes <sup>meilleures</sup>  
moyens de force témoignent que je fais. J'



